

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 5 février 2024

Date de l'annonce publique : 26/01/2024

Date de la convocation des conseillers : 26/01/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-02-05 - 4.01	
Point de l'ordre du jour	4.01	
Objet	Aménagement d'un chemin mixte pour piétons et cyclistes sur le CR186 entre le pôle d'échange Cloche d'Or et Kockelscheuer - Projet	

Le conseil communal,

Vu le projet relatif à l'aménagement d'un chemin mixte pour piétons et cyclistes sur le CR186 entre le pôle d'échange cloche d'Or et Kockelscheuer ;

Considérant que ce projet offre aux cyclistes et piétons une liaison directe et sécurisée entre la Ville de Luxembourg, le pôle d'échange Cloche d'Or, les zones récréatives et sportives de Kockelscheuer, ainsi que la localité de Kockelscheuer et le Parc Luxite à Kockelscheuer ;

Considérant que la piste piétonne et cyclable, d'une longueur de 1,54 km, présente sur toute sa longueur une largeur de 3,50 m et sera aménagée, à l'exception de 90 m, en enrobé bitumineux ;

Considérant que le projet du chemin mixte traverse les communes de Roeser et de Luxembourg-Ville, avec une répartition égale de 50 % du territoire dans chaque commune, et que par conséquent, le financement du projet se fera selon le même clé de répartition ;

Considérant que le projet, établi le 20 décembre 2023 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût de construction de 3.167.945,21 € HTVA pour un coût total arrondi de 3.710.000,00 € TVAC (17% TVA), honoraires et frais divers compris ;

Vu les articles budgétaires cumulés des exercices 2023 et 2024 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	CB
4/624/211000/21007	Aménagement d'un chemin mixte pour piétons et cyclistes sur le CR186 entre le pôle d'échange cloche d'Or et Kockelscheuer - Frais d'études	127.999,00
4/624/221313/21007	Aménagement d'un chemin mixte pour piétons et cyclistes sur le CR186 entre le pôle d'échange cloche d'Or et Kockelscheuer - Travaux	400.000,00

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet relatif à l'aménagement d'un chemin mixte pour piétons et cyclistes sur le CR186 entre le pôle d'échange cloche d'Or et Kockelscheuer.



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
Aménagement d'un chemin mixte pour piétons et cyclistes sur le CR186 entre le pôle d'échange Cloche d'Or et Kockelscheuer	
1. Travaux préliminaires	213.200,00
2. Travaux préparatoires	98.662,50
3. Travaux de terrassement	389.791,00
4. Surfaces stabilisées	395.812,50
5. Travaux de canalisation eaux pluviales	124.525,00
6. Réseau SUDenergie – Génie civil pour déplacement	23.160,00
7. Réseau Eltrona – Déplacement	25.655,00
8. Réseaux divers – Travaux de déplacement Post et réserve	56.452,50
9. Ouvrage passerelle	748.350,00
10. Mur de soutènement	33.162,50
11. Divers/finitions	173.800,00
12. Régies	84.145,00
13. Hors bordereau et pour arrondir	365.284,00
Sous-total hors TVA	2.750.000,00
Total des honoraires hors TVA	417.945,21
Total des travaux et honoraires hors TVA	3.167.945,21
TVA 17% sur travaux et honoraires	538.550,69
Total général (montant arrondi)	3.710.000,00
Part Administration communale de Roeser (50%)	1.855.000,00

Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 5° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 14 février 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,